

Informations aux actionnaires de

CS Investment Funds 2

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet,
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 124.019

(la «**société**»)

Avis aux actionnaires de CS Investment Funds 2 – Credit Suisse (Lux) Global Emerging Market ILC Equity Fund

Les actionnaires de **CS Investment Funds 2 – Credit Suisse (Lux) Global Emerging Market ILC Equity Fund** (désigné par le «**compartiment**» aux fins du présent point) sont informés par la présente de la décision du conseil d'administration de la société d'effectuer une série d'opérations stratégiques sur le capital conduisant à terme à la liquidation du compartiment, qui peuvent être résumées comme suit:

Lors d'une première étape, le compartiment sera converti en fonds nourricier et investira ainsi, via une souscription en nature, 85% au moins du total de ses actifs dans **Credit Suisse (Lux) Global Emerging Market ILC Equity Fund**, un compartiment de **CS Investment Funds 5** (le «**fonds cible**»).

Lors d'une seconde étape, dès la première étape terminée, le compartiment sera liquidé en nature. A la suite de cette liquidation, les actionnaires du compartiment recevront des actions du fonds cible et deviendront donc actionnaires du fonds cible.

1. Modification de l'objectif et de la politique de placement du compartiment

Le conseil d'administration de la société a décidé de modifier l'objectif et la politique de placement du compartiment. Conformément à ces changements, le compartiment appliquera une stratégie maître-nourricier en investissant 85% au moins du total de ses actifs dans le fonds cible.

Le fonds cible est un compartiment de **CS Investment Funds 5**, un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ayant la forme juridique d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.

La société et CS Investment Funds 5 sont tous deux gérés par Credit Suisse Fund Management S.A. Ils ont désigné Credit Suisse (Luxembourg) S.A. comme dépositaire et Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A. comme administration centrale.

Une fois modifiés, l'objectif et les principes de placement du compartiment et l'objectif et les principes de placement du fonds cible sont libellés comme suit:

Objectif de placement du compartiment et du fonds cible

Le compartiment et le fonds cible visent à réaliser un rendement en dollars US (monnaie de référence) aussi élevé que possible tout en respectant le principe de la répartition des risques, la sécurité du capital de placement et la liquidité de la fortune de placement.

Le processus de placement est guidé, pour la sélection des titres, par une méthodologie bottom-up reposant sur le processus Industrial Life Cycle (ILC) alimenté par Credit Suisse HOLT™. Le processus ILC segmente l'univers des sociétés susceptibles de faire l'objet d'un placement en fonction du stade où elles se trouvent dans leur cycle de vie et les évalue en conséquence.

Si la sélection des titres s'appuie sur Credit Suisse HOLT™, la décision finale appartient au gestionnaire d'investissement.

Principes de placement du compartiment

Pour atteindre son objectif de placement, le compartiment applique une stratégie maître-nourricier. Au moins 85% du total des actifs du compartiment seront investis dans Credit Suisse (Lux) Global Emerging Market ILC Equity Fund, un compartiment de CS Investment Funds 5 (le «fonds cible»).

CS Investment Funds 5 est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ayant la forme juridique d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010. Il a nommé Credit Suisse Fund Management S.A. société de gestion.

Le compartiment peut détenir jusqu'à 15% du total de ses actifs nets en liquidités sous forme de dépôts à vue et à terme auprès d'instituts financiers de premier ordre, ainsi que d'instruments du marché monétaire n'ayant pas le caractère de valeurs mobilières, d'une échéance résiduelle de 12 mois au maximum et libellés dans n'importe quelle monnaie convertible.

Principes de placement du fonds cible

Au moins les deux tiers des actifs du fonds cible sont investis dans des actions et titres analogues (American Depository Receipts [ADR], Global Depository Receipts [GDR], parts bénéficiaires, bons de jouissance, certificats de participation, etc.) émis par des sociétés qui ont leur siège ou qui exercent l'essentiel de leur activité économique dans des pays émergents du monde entier. Dans ce contexte, on entend par «pays émergents» et «marchés en développement» les pays non classés par la Banque mondiale parmi les pays à hauts revenus. En outre, les pays à hauts revenus compris dans un indice financier de marché émergent d'un prestataire de services de premier ordre pourront également être considérés comme des pays émergents et marchés en développement si la société de gestion l'estime approprié dans le contexte de l'univers de placement d'un fonds cible.

En outre, le fonds cible peut notamment investir jusqu'à un tiers de ses actifs totaux, dans le monde entier et dans toutes les monnaies, dans des dépôts à vue ou autres dépôts dénonçables au sens du chapitre 6 «Restrictions de placement» point 1 lettre f ou dans des instruments du marché monétaire au sens du chapitre 6 «Restrictions de placement» point 1 lettre h ou dans d'autres instruments liquides.

A des fins de couverture et pour garantir une gestion efficace du portefeuille, les placements précités peuvent aussi être effectués par le biais de dérivés, tels que des futures et options sur actions, titres analogues aux actions et indices d'actions de sociétés qui ont leur siège ou qui exercent la majeure partie de leurs activités économiques dans des pays émergents du monde entier, à condition que soient respectées les limites de placement définies au chapitre 6 «Restrictions de placement».

En outre, et sous réserve des principes de placement précités, le fonds cible pourra investir dans des produits structurés (certificats, notes) sur actions, titres analogues, paniers d'actions et indices d'actions de sociétés de pays émergents du monde entier qui présentent un degré de liquidité suffisant et qui ont été émis par des banques de premier ordre (ou des émetteurs qui offrent un niveau de protection des investisseurs équivalent à celui de telles banques). Ces produits structurés doivent être considérés comme des valeurs mobilières au sens de l'article 41 de la loi du 17 décembre 2010. De plus, l'évaluation de ces produits structurés doit être effectuée de manière régulière et transparente sur la base de sources indépendantes. Les produits structurés ne doivent comporter aucun effet de levier. Les paniers et indices d'actions devront respecter les dispositions réglementaires relatives à la répartition des risques et être suffisamment diversifiés.

En outre, pour se prémunir contre les risques de change et orienter ses actifs vers une ou plusieurs autres monnaies, le fonds cible peut utiliser des contrats à terme sur devises et d'autres dérivés sur devises au sens du chapitre 6 «Restrictions de placement», point 3 du prospectus du fonds cible.

Le choix des indices servant de sous-jacents à un dérivé s'effectue conformément à l'article 9 du règlement grand-ducal du 8 février 2008.

Les liquidités détenues par ce fonds cible sous forme de dépôts à vue et à terme et les titres de créance qui produisent des intérêts et les OPCVM qui investissent eux-mêmes dans des dépôts à court terme et des instruments du marché monétaire, ne doivent, ensemble, pas dépasser 25% des actifs nets du fonds cible.

Catégories d'actions

Les actions du compartiment seront investies dans les catégories d'actions du fonds cible suivantes:

Compartiment

CS Investment Funds 2 Credit Suisse (Lux) Global Emerging Market ILC Equity Fund

Catégorie (monnaie)	ISIN	Commission de gestion maximale (par an)	Frais courants (selon le DICI)	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Commission de performance
B USD	LU0456267680	1,92%	1,94%	6	n/a
EB USD	LU0456268142	0,90%	1,00%	6	n/a
IB USD	LU0456267847	0,90%	1,25%	6	n/a
UB USD	LU1138699175	1,50%	1,49%	6	n/a
UBH CHF	LU1144422166	1,50%	1,49%	6	n/a

Fonds cible

S Investment Funds 5 Credit Suisse (Lux) Global Emerging Market ILC Equity Fund

Catégorie d'actions (monnaie)	ISIN	Commission de gestion maximale (par an)	Frais courants (selon le DICI)*	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Commission de performance
B USD	LU1692115071	1,92%	1,94%	6	n/a
EB USD	LU1692110783	0,90%	1,00%	6	n/a
IB USD	LU1692115402	0,90%	1,25%	6	n/a
UB USD	LU1692111088	1,50%	1,49%	6	n/a
UBH CHF	LU1692111328	1,50%	1,49%	6	n/a

* Le montant des frais courants repose sur une estimation des charges.

Les actionnaires doivent noter que la commission de gestion et les frais courants indiqués pour le compartiment reflètent la situation antérieure à la souscription en nature. Pendant la durée de la structure maître-nourricier, aucune commission de gestion ne sera prélevée au niveau du compartiment en plus de la commission de gestion prélevée au niveau du fonds cible. En outre, ni le compartiment, ni le fonds cible ne percevra de commission de performance.

Profil de l'investisseur

Le fonds cible s'adresse aux investisseurs désireux de participer au développement des marchés d'actions des pays émergents du monde entier. Les investisseurs rechercheront une exposition diversifiée aux entreprises de cet espace économique. Etant donné que les placements ciblent principalement les actions, qui peuvent voir leur valeur fluctuer considérablement, les investisseurs devront avoir un horizon de placement de moyen-long terme.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été désigné par le conseil d'administration réviseur d'entreprises

indépendant chargé d'émettre un avis sur la souscription en nature et sur le nombre d'actions émises en contrepartie de cette souscription.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) du Luxembourg a approuvé l'investissement du compartiment dans le fonds cible.

Les modifications apportées au prospectus entreront en vigueur le 10 avril 2018. A partir de cette date, le compartiment investira presque exclusivement dans des actions du fonds cible. Les actionnaires qui désapprouveraient ces modifications peuvent demander le rachat sans frais de leurs actions dans le compartiment jusqu'au 6 avril 2018.

Le prospectus du fonds cible, les documents d'information clés pour l'investisseur (DICI) y afférents, les derniers rapports annuel et semestriel, ainsi que les statuts pourront également être obtenus auprès de la société, conformément aux dispositions du prospectus. Les documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

2. Liquidation en nature de CS Investment Funds 2 – Credit Suisse (Lux) Global Emerging Market ILC Equity Fund

La procédure de liquidation du compartiment débutera le 10 avril 2018.

Aucune souscription / aucun rachat d'actions du compartiment ne sera accepté à compter du 6 avril 2018 à 15h00 (heure d'Europe centrale). Des provisions seront constituées dans le compartiment pour tous les débits restant dus et pour ceux issus de la liquidation.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été désigné par le conseil d'administration réviseur d'entreprises indépendant chargé d'émettre un avis sur les actions du compartiment qui seront annulées à l'issue de la liquidation de ce dernier.

Le produit net de la liquidation du compartiment sera distribué en nature aux actionnaires le 10 avril 2018.

A la clôture de cette liquidation, les comptes et les livres du compartiment seront déposés auprès de Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., où ils seront conservés pendant cinq ans.

Les frais juridiques, de conseil ou administratifs liés à la préparation et à la réalisation des changements visés aux points (1) et (2) ci-dessus seront supportés par Credit Suisse Fund Management S.A., à l'exception des frais de révision, qui seront imputés au compartiment. Les frais de transaction liés à la vente et à l'achat de titres seront supportés par le compartiment.

A l'issue des changements visés aux points (1) et (2) ci-dessus, les actionnaires du compartiment se verront attribuer des actions du fonds cible et deviendront actionnaires du fonds cible au 10 avril 2018, obtenant de ce fait les droits de vote liés au fonds cible.

Il est conseillé aux actionnaires de se renseigner sur les conséquences fiscales que les changements susmentionnés pourraient avoir dans leur pays de nationalité, de résidence ou de domicile.

Les actionnaires doivent noter que le nombre d'actions du fonds cible qu'ils recevront à la suite de la liquidation en nature correspondra au nombre d'actions qu'ils détenaient dans le compartiment, selon un rapport d'échange de 1 pour 1 (le

prix d'émission par action du fonds cible sera identique à la dernière VNI par action calculée du compartiment). Une fois la liquidation effectuée, les actions du compartiment ne conféreront plus aux actionnaires aucun droit vis-à-vis du compartiment ou de la société.

A la suite de la liquidation en nature précitée, le compartiment «CS Investment Funds 2 – Credit Suisse (Lux) Emerging Market ILC Equity Fund» cessera d'exister.

Les actionnaires doivent noter qu'une fois les modifications ci-dessus entrées en vigueur, il sera possible d'obtenir le nouveau prospectus de la société, les documents d'information clé pour l'investisseur (DICI), les derniers rapports annuel et semestriel, ainsi que les statuts, au siège social de la société de gestion, conformément aux dispositions du prospectus. Les documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

Luxembourg, le 6 mars 2018

Le conseil d'administration